Département du Nord Arrondissement de Lille Ville de Villeneuve d'Ascq



Extrait du registre des délibérations de la Ville de Villeneuve d'Ascq

Conseil municipal du mardi 4 mars 2025

N° VA DEL2025 8

Objet : Reconduction des tarifs funéraires

L'an deux mille vingt-cinq, le 04 mars à 18h45, le conseil de municipal de Villeneuve d'Ascq s'est réuni en l'hôtel de ville, lieu ordinaire des séances, sous la présidence de Gérard CAUDRON, maire, suite à la convocation qui a été adressée à ses membres cinq jours francs avant la séance, laquelle convocation a été affichée à la mairie, conformément à la loi.

Tous les membres en exercice étaient présents ou représentés à l'exception de Victor BURETTE, ayant donné pouvoir à Didier MANIER, Christian CARNOIS, ayant donné pouvoir à Claire MAIRIE, David DIARRA, ayant donné pouvoir à Maryvonne GIRARD, Dominique FURNE, ayant donné pouvoir à Sylvain ESTAGER, Philippe DOURCY, ayant donné pouvoir à Françoise MARTIN, Graziella MOENECLAEY, ayant donné pouvoir à Valérie QUESNE-CAUDRON, Charles ANSSENS, ayant donné pouvoir à Sébastien COSTEUR, Alizée NOLF, ayant donné pouvoir à Gérard CAUDRON, Innocent ZONGO, ayant donné pouvoir à Violette SALANON, Dominique GUERIN étant absent, André LAURENT, Charlène MARTIN, Antoine MARSZALEK étant excusés.

Par délibération VA_DEL2023_169 du 19 décembre 2023 le Conseil municipal a adopté l'actualisation des tarifs funéraires pour l'année 2024.

Il est proposé de reconduire, et ce jusqu'à la prochaine actualisation, les tarifs ciannexés.

Après avis de la Commission Plénière du jeudi 6 février 2025, Il est proposé aux membres du conseil de reconduire les tarifs adoptés en 2024 et ce ce jusqu'à la prochaine actualisation.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal adopte à l'unanimité des présents et des représentés cette proposition.

Ainsi fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits. Ont signé au registre tous les membres présents.

Le secrétaire, Fabien DELECROIX Pour extrait conforme, Le Maire, Gérard CAUDRON

N° VA DEL2025 8 1/2

Extrait de la présente délibération a été affiché le vendredi 7 mars 2025 à la porte de la mairie et publié sur le site internet de la ville, en exécution des dispositions des articles L.2121-25 et R.2121-11 du code général des collectivités territoriales

ID télétransmission : 059-215900930018-20250304-209484-DE-1-1

Date AR Préfecture : jeudi 6 mars 2025

N° VA_DEL2025_8 2/2

Tarifs funéraires applicables au 1er janvier 2024

Tarifs des concessions funéraires

Tarris acs concessions faricianes										
	Surface									
	1 m ²		1,50 m ²		2 m ²		2,50 m ²		Columbarium	
Durée	actuel	2024	actuel	2024	actuel	2024	actuel	2024	actuel	2024
15 ans	71,20€	93,00€	106,80€	139,50€	142,40€	186,00€	178,00€	232,50€	120,60€	360,00€
30 ans	148,40€	214,50€	222,60€	321,75€	296,80€	429,00€	371,00€	536,25€		
Renouvellement 10 ans des 30 ans	SUPPRESSION									
50 ans	328,10€	405,00€	492,15€	607,50€	656,20€	810,00€	820,25 €	910,40€		
Renouvellement 10 ans des 50 ans	SUPPRESSION									

NB: pour une cavurne, la superficie du terrain est de 1 m².

	Année			
Divers	actuel	2024		
Frais de plaque	98,90€	109,80€		
Dépôt mortuaire pour 48 heures	16,40€	20,00€		
Caveau d'attente	41,60€	45,00€		
Caveau d'attente par jour supplémentaire	0,87 €	25,00€		

Zone de stockage de monument	45,00 € par mois entamé